

---

# COMMUNIQUÉ

4 septembre 2009  
Pour diffusion immédiate

## **Dernière étape franchie pour l'entrée de Bromont dans la MRC de Brome- Missisquoi**

**Bromont, 4 septembre 2009** - Le conseil a adopté en assemblée spéciale, aujourd'hui même, les conditions de transfert de la Ville de Bromont dans la MRC de Brome-Missisquoi et croit que ces conditions sont justes et équitables envers la MRC de la Haute-Yamaska tout en étant très acceptables pour la Ville de Bromont. Après son adoption, la résolution sera acheminée au Ministre en vue de l'adoption du décret prévu pour le début de l'automne.

### **Voici les faits saillants :**

La Ville de Bromont reprendra la responsabilité de la gestion des matières résiduelles incluant les matières recyclables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Pour gérer les dossiers concernant le zonage agricole sur le territoire de l'agglomération de recensement (AR) composée des municipalités de Bromont, Granby et St-Alphonse-de-Granby, une commission conjointe d'aménagement sera mise en place. Cette commission, composée du préfet de chacune des MRC, du maire de Bromont, du maire de Granby, du maire de St-Alphonse-de-Granby ainsi que d'un représentant de la MRC de Brome-Missisquoi, analysera les demandes et formulera des recommandations aux MRC sur les sujets touchant le zonage agricole.

Tel qu'exigé par la Ministre, la Ville de Bromont versera une compensation financière à la MRC de la Haute-Yamaska. Cette compensation totalisant 650 790 \$ sera répartie en quatre versements échelonnés sur une période de 4 ans, soit de 2010 à 2013. Vous comprendrez que, dès 2014, la Ville de Bromont bénéficiera d'économies importantes.

Il est important de noter que l'approche de gestion décentralisée de Brome-Missisquoi aura pour effet de réduire considérablement le montant de la quote-part que Bromont devra assumer par rapport à ce qu'il en aurait coûté avec la MRC de la Haute-Yamaska. La Ville de Bromont économisera donc plus de 650 000 \$ en quote-part, le tout basé sur la situation des MRC en 2009 et projeté sur les cinq prochaines années. Les montants versés à la MRC de la Haute-Yamaska lui permettant ainsi de se réorganiser n'auront donc que très peu d'impact sur le budget de la Ville de Bromont pour les quatre prochaines années et aucun impact sur le compte de taxes des bromontois (es).

La demande de changement de MRC avait été initiée, en février 2006, par le conseil municipal de la Ville de Bromont. L'autorisation de la Ministre des Affaires municipales et des régions, Madame Nathalie Normandeau, était reçue le 2 mars dernier.

« La Ville de Bromont entend continuer d'être un acteur important dans le développement de la grande région et s'appliquera à conserver et à améliorer les liens établis » de dire la mairesse de Bromont, Pauline Quinlan

-30-

### **Pour Information :**

Richard Joyal  
Ville de Bromont  
Tél. : 450-534-2021  
richard.joyal@bromont.com